

Résolution 487

pour la constitution d'une commission ad hoc sur le personnel de l'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- le projet de loi 9275 sur le personnel de l'administration cantonale et son corollaire le projet de loi constitutionnelle 9274 modifiant la Constitution du 24 avril 1847 ;
- qu'il est dans l'intérêt général de notre société d'entreprendre et mener à bien une réforme du statut du personnel de l'Etat à brève échéance;
- qu'il est nécessaire de traiter ce projet dans un cadre adéquat, au sein d'une commission ad hoc, à même de travailler à l'abri des contingences des commissions ordinaires et de consacrer ainsi toute l'énergie nécessaire à l'aboutissement rapide de ces projets de loi;

invite le Grand Conseil:

à nommer une commission ad hoc, composée de 15 membres du Grand Conseil, chargée de traiter comme objet notamment le projet de loi 9275 sur le personnel de l'administration cantonale et le projet de loi constitutionnelle 9274 qu'il a pour corollaire.